

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 juin 2015

L'an deux mille quinze, le vingt cinq juin, à 21 heures, les conseillers municipaux, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de **M. Pierre AYLAGAS**, Député Maire.

PRESENTS :

MM. AYLAGAS. BEY. BOISVERT. DONNET. ESCLOPÉ. GAUTIER. PARRA. PILLON. RIEU. RIUS.

Mmes. ARSANT. BODINIER. DECAPELE. DIAZ-GONZALEZ. FAVIER-AMBROSINI. FLOUTTARD. MORESCHI. PARRA-JOLY. PENICAUD. PUJADAS-ROCA. REIMERINGER. ROQUE. SAIGNOL.

EXCUSES : Mme FUENTES donne procuration à Mme REIMERINGER.
M. MADERN donne procuration à Mme DECAPELE.
M. DUCASSY donne procuration à M. PARRA.
M. SEVERAC donne procuration à M. PILLON.
M. CORNIQUET donne procuration Mme PENICAUD.

ABSENTS : M. CASANOVAS Antoine.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DIAZ GONZALEZ Andréa.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 25 Juin 2015	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.4 Délégations de fonctions	DELIBERATION MUNICIPALE N° 01
--	---	--

Objet : COMPTE - RENDU DE DÉLÉGATIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance ordinaire du Conseil Municipal dans le cadre des compétences déléguées au Maire par ce même Conseil :

Décision numéro 33
Aménagement giratoire de l'Arrivée à la Mer – Avenant sur rémunération maîtrise d'oeuvre.

A la demande de la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre a analysé et intégré au projet d'aménagement du giratoire de l'Arrivée à la Mer les éléments suivants:

- 1) le renforcement de tous les réseaux sous la place afin d'intégrer et anticiper les demandes futures de raccordements aux réseaux secs (fibre optique, gaz et électricité) et humides (nouveaux réseaux structurants d'eau pluviale, d'assainissement et d'eau potable)
- 2) la modification des matériaux de finition de la place car l'estimation initiale était calculée sur du béton marqué et cette qualité de matériaux n'est pas suffisamment durable pour l'usage piéton/routier de ce projet
- 3) Les travaux sur les réseaux n'ont plus permis la réalisation des travaux sur une année, mais sur deux, générant un coût supplémentaire pour la maîtrise d'œuvre dans le suivi des travaux.
- 4) Ce projet stratégique pour l'aménagement et l'image de la commune d'Argelès-sur-Mer, a généré un nombre de réunions de travail et de concertation plus important qu'initialement estimé. Sept réunions publiques ont été réalisées au lieu de deux prévues contractuellement.

Le montant estimé des travaux est de 1 820 847,85 H.T. engendrant l'avenant en plus value.
Marché actualisé- Le nouveau montant des travaux pour le calcul de la rémunération est de :
Taux initial de rémunération : 3,90%
Nouveau montant de rémunération = 71 013.06 € H.T.
Montant de la tranche conditionnelle = 7 200,00 € H.T.
Soit un montant total de rémunération = 78 213.06 € H.T.
Différence 78 213.06 – 61 020.00 (montant du marché initial) = 17 193.06 € H.T.
soit une augmentation de: 28.17 %.

Décision numéro 34
Aménagement Rte de Taxo à la Mer – Marché complémentaire "Arelec"

La commune a programmé la fin de la rénovation de la route de Taxo à la Mer en deux parties :
- l'aménagement d'un nouveau giratoire et d'un parking pour les bus et l'avenue devant le lycée,
- l'aménagement de la route entre le chemin du Pas de las Baques et le camping les Cèdres, puis jusqu'au camping Le Pearl.

L'ensemble de l'opération sera achevée pour la fin du mois de juin 2015.

Les entreprises des deux tranches ont été désignées :
Lot 1 « Voirie » - Entreprise COLAS.
Lot 2 « Réseaux Secs » - Entreprise ARELEC

La présente décision municipale a pour objet de conclure un marché complémentaire en application de l'article 35-11 alinéa 4 et 5 du code des marchés publics avec la société ARELEC titulaire du lot n°2.

Il s'agit de prestations complémentaires qui ne figuraient pas dans les marchés initialement conclus avec cette entreprise, mais qui se sont avérées nécessaires au parfait achèvement des travaux.

De plus, ces prestations ne pouvaient être séparées des marchés principaux sans inconvénient majeur pour la collectivité.

En effet, depuis plusieurs années, pour des questions d'esthétique et de sécurité, la commune a mis en œuvre une politique d'enfouissement de réseaux aériens, d'électricité et de téléphonie pour chaque projet d'aménagement de voirie.

En agglomération ces prestations sont réalisées par l'intermédiaire du SYDEEL et hors agglomération par le gestionnaire du réseau concerné.

L'enfouissement et le renforcement du réseau électrique a été réalisé par ERDF.

Pour le réseau téléphonique, en phase études, les contacts avec France Télécom/Orange, le concessionnaire des réseaux de télécommunication n'ont pas permis d'aboutir à un projet définitif d'enfouissement des réseaux.

En phase exécution du marché, les démarches entreprises en phase études ont été poursuivies et ont abouties à une proposition technique de France Télécom/Orange mais dont la réalisation par l'entreprise devant être désignée par le concessionnaire était incompatible avec le planning de réalisation.

En conséquence, pour ne pas retarder l'avancement du chantier et donc l'ouverture à la circulation de la route, la commune a choisi de confier les travaux d'enfouissement correspondants à la société « ARELEC » présente sur le site.

Il faut noter que ce choix m'impacte pas le coût global du projet car ces prestations devaient être initialement réalisées par une entreprise missionnée par l'opérateur mais prises en charge financièrement par la commune.

Le bilan des marchés passés avec l'entreprise « ARELEC » est ainsi défini :

Aménagement de la route entre le chemin du Pas de las Baques et le camping Le Dauphin,
Tranche ferme : 54 140,80 € HT Marché complémentaire 22 799,00 € HT
Total du nouveau marché 76 939,80 € HT. Soit + 42,00%

Aménagement de la route entre le camping Les Cèdres et le camping Le Pearl
Tranche conditionnelle 60 779,10 € HT Marché complémentaire 21 102 € HT
Total du nouveau marché 81 881,10 € HT. Soit +34,72%

Décision numéro 35 Droit de délaissement au profit de propriétaires – Emplacement réservé n°2
--

Dans le cadre de l'instruction d'une demande de permis de construire (PC n°066008 14A0099) déposé sur la parcelle cadastrée section AO n°142 située au lieudit « Taxo » pour la réalisation d'un groupe d'habitations, Monsieur et Madame SILVA ont saisi la commune pour exercer leur droit de délaissement au regard de l'article L 123-17 du code de l'urbanisme

Il a été décidé de renoncer à l'acquisition du terrain grevé par l'emplacement réservé n°2 correspondant à la restructuration de la route de Taxo à la Mer dans la mesure où les travaux d'élargissement de ladite voie au droit du lycée ont déjà été réalisés.

Décision numéro 36
Fournitures d'huiles et lubrifiants

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture d'huiles et lubrifiants, il a été retenu la SAS HAFA LUBRIFIANTS domiciliée à 40350 Mimbaste, pour un montant maximum de 73 000,00 € H.T. et pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification. Il est reconductible pour 3 périodes de un an.

Décision numéro 37
Travaux de courants faibles dans les écoles primaires

La ville d'Argelès-sur-Mer souhaite développer le numérique dans les écoles. C'est pourquoi les deux écoles primaires de la ville vont être équipées de câblage en courant faible (câblage informatique) sur l'ensemble des bâtiments des écoles.

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée il a été retenu l'entreprise "Sénergies Toulouse" pour un montant de 25 841,30 € HT.

Décision numéro 38
Extension des locaux de l'Albe – Avenant lot 1

Les prestations proposées dans le devis objet du présent avenant "lot 1 gros oeuvre", correspondent à la réalisation de travaux supplémentaires pour faciliter l'accès à l'extérieur du bâtiment par la création d'une marche. On procédera aussi à une reprise de carreaux en façade pour respecter le style existant. Le montant total de l'avenant au contrat est fixé à 924 €.

Le montant du contrat est porté à 27 459,52 € sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme, suivant les prestations réellement exécutées et justifiées, et par l'application des modalités de variation des prix, prévues au contrat.

La plus-value s'élève donc à 3.482 % du contrat initial.

Décision numéro 39
Prestation d'animations

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée afin d'effectuer l'animation estivale au camping Le Roussillonnais, il a été retenu la SARL ARLEQUINS ANIMATIONS - 66700 ARGELES SUR MER pour l'ensemble des 3 lots suivants :

Lot N°1 : "Animations club enfants de 6 à 12 ans" pour un montant de 12 000,00 € H.T.

Lot N°2 : "Animation de soirées" (Adultes, enfants adolescents) pour un montant de 24 000,00 € H.T.

Lot N°3 : "Animations Sportives en matinée et après-midi" pour un montant de 10 500,00 € H.T.

Décision numéro 40
Location d'un appartement.

Un logement situé au 3 Boulevard Herriot à Argelès-sur-Mer sera consenti en location à compter du 1er juillet 2015, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 400 €, à M. Christophe PREVOST-DEBAISIEUX.

Décision numéro 41
Création d'une régie d'avances

Il est institué une régie d'avances auprès du service informatique de la Commune d'Argelès-sur-Mer pour le règlement de prestations urgentes dans la limite de 2000 euros par opération. Le règlement des prestations s'effectuera par carte bancaire avec ouverture d'un compte de dépôt au nom du régisseur.

Décision numéro 42
Réalisation d'un contrat de préfinancement du FCTVA

Dans le cadre du dispositif de préfinancement à taux zéro des attributions au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) par la Caisse des Dépôts et Consignations, il est décidé de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt d'un montant total de 1 107 531 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée : 17 mois

Périodicité des échéances : par moitié en décembre 2016 et en avril 2017

Taux d'intérêt actuariel annuel : Prêt à taux zéro

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

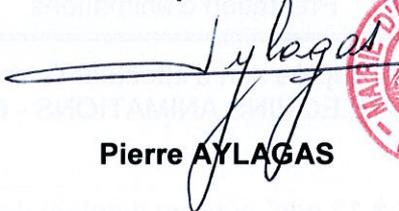
Commission d'instruction : Néant

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à l'opération financière décrite ci-dessus à intervenir avec la Caisse des Dépôts, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 25 Juin 2015	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.5.6 Autres subventions	DELIBERATION MUNICIPALE N° 02
--	---	--

Objet : ATTRIBUTIONS FISAC – COMMERCES EN CENTRE VILLE

Afin de soutenir l'activité commerciale du centre du village, la municipalité a demandé et obtenu de l'État l'attribution de fonds FISAC. Ces Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce contribuent à la redynamisation, l'embellissement, la sécurisation et l'amélioration de l'accès pour les personnes à mobilité réduite aux commerces du centre-ville.

Les commerçants qui en font la demande peuvent bénéficier d'une prise en charge par l'État et par la Ville des travaux qu'ils ont réalisés à hauteur de 38% de la somme investie (19% pris en charge par l'Etat – 19% pris en charge par la commune). Le montant des travaux pris en compte est plafonné à 25 000€ hors taxes. Cette opération a débuté le 13 juin 2013 pour une durée de 3 ans.

Le Comité de Pilotage s'est réuni le 27 février et le 8 juin 2015 pour étudier les demandes déposées en mairie.

Les dossiers étant conformes et les travaux réalisés étant éligibles au programme FISAC, le Comité a validé l'octroi de cette subvention aux commerçants suivants :

Nom de l'Entreprise	Gérant	Nature des travaux	Montant total des travaux H.T. éligibles	Subvention FISAC à octroyer
SARL ARGELES AUTOMOBILE ET BATEAU 76 Route Nationale	PILASTRE Gérald	Travaux de rénovation et embellissement de la façade	19 691,18 €	7 483 €
SARL LA STRADA Restaurant La Gamate - 46 Route Nationale	GRIMALDI Nicolas	Rénovation menuiserie, store, climatisation.	10 532,19 €	4 002€
Artisan Bijoutier BOIX 1 rue du 14 juillet	BOIX Pierre	Caméra de surveillance et climatisation	1 981,66 €	753 €
SARL MADERN et Fils 30 Route Nationale	MADERN Pierre	Rénovation vitrine - Cabine d'essayage mise en conformité handicapée Remise aux normes électriques Modernisation des locaux	25 000 €	9 500 €

Total de la subvention attribuée : 21 738€ soit 10 869€ pris en charge par l'Etat et 10 869€ par la commune.

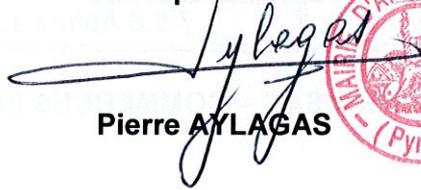
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide le versement de cette subvention aux commerçants.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



Subvention FISAC à octroyer	Montant total des travaux M.T. éligibles	Nature des travaux	Quantité	Item de l'ouvrage
1 483 €	19 001 18 €	Travaux de rénovation et aménagement de la place	10 232 19 €	PARC ARCELAS SALLE D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION 20 Place Nationale PARC LA VIGORIE Rue de la Carrée - 40 Route Nationale
1 602 €	10 532 19 €	Rénovation menuiserie store bâtimentaire	1 661 68 €	BOIX Rue de la Carrée - 40 Route Nationale
733 €	1 661 68 €	Cadre de surveillance et climatisation	25 000 €	BOIX Rue de la Carrée - 40 Route Nationale
9 200 €	25 000 €	Rénovation vitrine Cuisine d'essai mise en conformité handicapée Frais aux travaux électriques Ménagerie des locaux		PARC LADEKER Rue 20 Place Nationale

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 25 Juin 2015</p>	<p style="text-align: center;">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES »</p> <p style="text-align: center;">7.1.1.2 Comptes administratifs</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION MUNICIPALE</p> <p style="text-align: center;">N° 03</p>
---	--	--

Objet : COMPTES 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

Les comptes du budget principal présentent au 31 décembre 2014 un total de dépenses de 13 547 541,27 € et 11 664 218,77 € en recettes d'investissement, soit un solde déficitaire de 1 883 322,50 € largement compensé par l'affectation du résultat d'exploitation présentée ci-après et qui reste à réaliser.

En section d'exploitation, ce budget présente un solde excédentaire de 3 848 357,29 € pour lequel l'affectation suivante est proposée :

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	4 262 863,83 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	3 409 144,47 Euros
Solde de l'excédent antérieur (ligne 002)	853 719,36 Euros
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT au 31/12/2014	3 848 357,29 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	3 848 357,29 Euros
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
- en excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)	

Depuis l'an dernier, les services de la Direction Générale des Finances Publiques mettent à disposition des collectivités des outils de gestion permettant notamment d'extraire des indicateurs de comparaison entre les résultats des différentes collectivités.

Trois tableaux sont fournis en annexe :

1 - Le taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel.

2 – Le taux de consommation des dépenses d'investissement réel.

Ces deux indicateurs de gestion reflètent le rapport entre prévisions et réalisations. Ce sont donc des indicateurs sur la fiabilité des prévisions et sur le suivi de leur réalisation.

Du fait de sa population, Argelès-sur-Mer s'inscrit dans la catégorie des communes de 10 à 50 000 habitants.

En ce qui concerne le premier ratio, alors que la moyenne des communes s'établit à 88 %, Argelès-sur-Mer affiche un taux de réalisation de 95 %.

En ce qui concerne le second ratio, la moyenne est à 50 % et 77 % pour notre commune.

Le troisième tableau reprend l'ensemble des données chiffrées de la commune et celles de la strate de référence.

Qu'il s'agisse de l'ensemble des collectivités, ou d'une collectivité particulière, l'objectif devrait être de s'approcher des meilleurs résultats. Il y a toujours matière à s'améliorer.

Avec un taux de 95 % de réalisation en fonctionnement, proche des 100 %, il sera difficile de faire mieux ... mais pas impossible.

Avec un taux de 77 % en investissement, il est nécessaire de faire mieux, même si les autres collectivités affichent un taux de réalisation de 50 % en moyenne.

Le Conseil Municipal par 24 pour et contre 3 abstentions (Mme De Capele, M. Madern, M. Rius),

Approuve les comptes de ce budget pour 2014 ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

<p align="center">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 25 Juin 2015</p>	<p align="center">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES »</p> <p align="center">7.1.1.2 Comptes administratifs</p>	<p align="center">DELIBERATION MUNICIPALE</p> <p align="center">N° 04</p>
--	---	--

Objet : COMPTES 2014 DU P.A.E. DE CHARLEMAGNE

Les comptes de ce budget annexe présentent au 31 décembre 2014 un total de dépenses de 1 263 778,43 € en investissement et 1 260 907,17 € en recettes soit un déficit de 2 871,26 €.

Avant de solder ce budget annexe, puisque les travaux sont achevés, il reste à percevoir le fonds de compensation de la TVA sur les travaux de 2014 et à réaliser des opérations d'ordre internes préalables à la clôture de l'opération.

Aucune opération n'a été enregistrée en section de fonctionnement. De ce fait, il n'y a pas lieu de se prononcer sur un report de résultat.

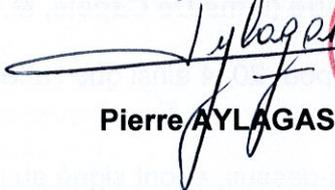
Le Conseil Municipal par 24 pour et 3 contre (Mme De Capele, M. Madern, M. Rius),

Approuve les comptes de ce budget annexe pour 2014.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Judi 25 Juin 2015	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1.1.2 Comptes administratifs	DELIBERATION MUNICIPALE N° 05
---	---	--

Objet : COMPTES 2014 DU P.A.E. DE NEGUEBOUS

Les comptes de ce budget annexe présentent au 31 décembre 2014 un total de dépenses de 61 292,93 € et 1 107 506,23 € en recettes d'investissement soit un solde excédentaire de 1 046 213,30 € qui sera affecté aux travaux à réaliser pour la viabilité de ce secteur.

En section de fonctionnement, il subsiste un solde excédentaire de 253 € pour lequel l'affectation suivante est proposée :

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	253,00 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde de l'excédent antérieur (ligne 002)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT au 31/12/2014	253,00 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	253,00 Euros
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
- en excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)	

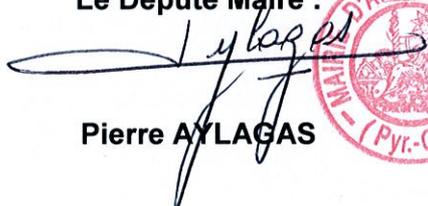
Le Conseil Municipal par 24 pour et 3 contre (Mme De Capele, M. Madern, M. Rius),

Approuve les comptes de ce budget annexe pour 2014 ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 25 Juin 2015	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1.1.2 Comptes administratifs	DELIBERATION MUNICIPALE N° 06
--	---	--

Objet : COMPTES 2014 DU LOTISSEMENT DE TAXO

Les comptes de ce budget annexe présentent au 31 décembre 2014 un total de dépenses de 14 209,79 € et 494 826,00 € en recettes de fonctionnement, soit un solde excédentaire de 480 616,21 € consécutif à la vente du terrain à ROUSSILLON HABITAT.

En l'absence de section d'investissement, il est proposé de maintenir le solde excédentaire en section de fonctionnement.

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	24 124,08 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde de l'excédent antérieur (ligne 002)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT au 31/12/2014	480 616,21 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
- en excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)	480 616,21 Euros

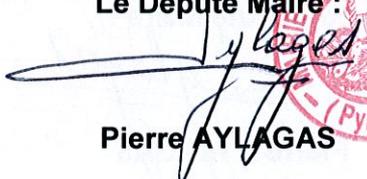
Le Conseil Municipal par 24 pour et 3 contre (Mme De Capele, M. Madern, M. Rius),

Approuve les comptes de ce budget annexe pour 2014 ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 25 Juin 2015	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1.1.2 Comptes administratifs	DELIBERATION MUNICIPALE N° 07
--	---	--

Objet : COMPTES 2014 DU SERVICE PORTUAIRE

Les comptes de ce budget annexe présentent au 31 décembre 2014 un total de dépenses de 322 883,28 € et 1 129 187,41 € en recettes d'investissement soit un solde excédentaire de 806 304,13 €.

En section d'exploitation, ce budget présente un solde excédentaire de 4 464,66 € pour lequel l'affectation suivante est proposée :

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	24 906,77 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde de l'excédent antérieur (ligne 002)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT au 31/12/2014	4 464,66 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
- en excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)	4 464,66 Euros

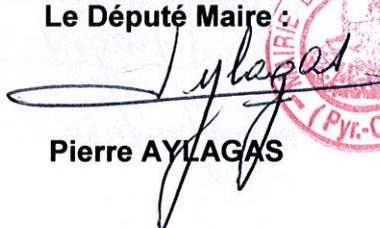
Le Conseil Municipal par 24 pour et 3 contre (Mme De Capele, M. Madern, M. Rius),

Approuve les comptes de ce budget annexe pour 2014 ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 25 Juin 2015	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1.1.2 Comptes administratifs	DELIBERATION MUNICIPALE N° 08
--	--	--

Objet : COMPTES 2014 DU CAMPING LE ROUSSILLONNAIS

Les comptes de la régie du camping Le Roussillonais ont été soumis à l'examen préalable du Conseil d'Exploitation qui a émis un favorable à leur adoption lors de la séance du 18 avril 2015.

Les comptes de ce budget annexe présentent au 31 décembre 2014 un total de dépenses de 196 227,94 € et 197 137,74 € en recettes d'investissement soit un solde excédentaire de 909,80 €. En section d'exploitation, le déficit de l'exercice antérieur qui s'élevait à 46 975,37 € est ramené à 6 784,43 €. Il est proposé de procéder à l'affectation suivante :

POUR MEMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	46 975,37 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde de l'excédent antérieur (ligne 002)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT au 31/12/2014	6 784,43 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
- en déficit reporté (report à nouveau débiteur – ligne 002)	6 784,43 Euros

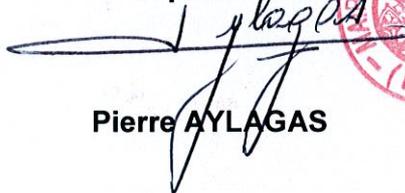
Le Conseil Municipal par 25 pour et 2 contre (Mme De Capele, M. Madern),

Approuve les comptes de ce budget annexe pour 2014 ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



<p align="center">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 25 Juin 2015</p>	<p align="center">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES »</p> <p align="center">7.1.1.2 Comptes administratifs</p>	<p align="center">DELIBERATION MUNICIPALE</p> <p align="center">N° 09</p>
--	--	---

Objet : COMPTES 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME

Le compte administratif de l'Office Municipal du Tourisme a été préalablement soumis à l'approbation du Comité de Direction de l'OMT, convoqué le 13 avril 2015, avant d'être présenté au Conseil Municipal, conformément à l'article L. 133-8 du code du tourisme.

Il convient également de prendre connaissance du rapport d'activités de l'OMT pour 2014. L'exercice 2014 se solde par un excédent d'exploitation de 204 960,74 € qui sera repris lors du vote du budget supplémentaire 2015.

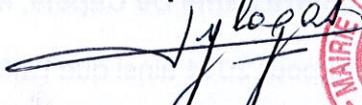
Le Conseil Municipal par 25 pour et 3 contre (Mme De Capele, M. Madern, M. Rius),

Approuve les comptes pour 2014 de l'Office Municipal du Tourisme d'Argelès-sur-Mer,
Prend acte de la communication du rapport d'activités de l'Office Municipal du Tourisme au titre de l'exercice 2014.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 25 Juin 2015	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 3.1 Acquisitions	DELIBERATION MUNICIPALE N° 10
--	--	--

Objet : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

En application de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières intervenues au cours de l'exercice précédent. Il appartient en conséquence au Conseil Municipal de prendre acte de la communication de ce bilan.

Etat annuel des acquisitions immobilières

Désignation	Localisation	Réf. cadastr.	Origine de Propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions d'acquisition	Montant
ACQUISITIONS DE TERRAINS NUS – BUDGET PRINCIPAL : Article 2111.288							15 153,32 €
5 Ares 86 Ca 37 Ares 24 Ca	Neguebous Sud Gourg de Nacraps	AR 482	LAVAIL	Département	Commune	Exutoire Agouille Capdal	14 102,00 €
		AS 273	CHABOT	Des P.O.	d'Argelès		1 051,32 €
ACQUISITIONS DE TERRAINS DE VOIRIE – BUDGET PRINCIPAL : Article 2112.288							9 157,12 €
91 Ca	Rue Arthur Rimbaud	BH 1423	Syndicat Copropriété	Syndicat Copropriété	Commune d'Argelès	Elargissement Rue Rimbaud	8 190,00 €
							967,12 €
ACQUISITIONS DE TERRAINS DE VOIRIE – PAE DE NEGUEBOUS : Article 2112							6 747,55 €
9 Ares 74 Ca	Aspres de Pujol Ovest	AV 1076	MORENO	LAUBRIAT RICO	Commune d'Argelès	Aménagement giratoire	5 844,00 €
							903,55 €
ACQUISITIONS DE TERRAINS DE VOIRIE – PAE DE CHARLEMAGNE : Article 2112							4 943,98 €
9 Ca	Champ de Cadaquès	BP 1144	CONFORTI	CONFORTI	Commune	Elargissement Chemin de Charlemagne	900,00 €
			RAYNAL	CHERAVOLA	d'Argelès		801,67 €
2 Ares 39 Ca	Vignes de la Rivière de l'Abat	BP 1172	Cacqueray DELORME	Indivision THIEULIN	Commune d'Argelès	Elargissement Chemin de Collioure	1 195,00 € 672,24 €
26 Ca	Champ de	BP 983	PUIG	PUIG Norbert	Commune	Aménagement Rue A	1,00 €
8 Ca	Cadaquès	BP 1198	CADENNE		d'Argelès	Malraux	613,07 €
15 Ares 80 Ca	Champ de Cadaquès	BP 991 à 1049	Multiple	Roussillon	Commune d'Argelès	Aménagement PAE Charlemagne	1,00 €
				Lotissement			760,00 €
ACQUISITIONS DE TERRAINS AMENAGES – BUDGET PRINCIPAL : Article 2113.288							59 065,15 €
8 Ares 90 Ca	La Ville	BH 1369	Multiple	SCI Les Oliviers	Commune d'Argelès	Construction Log. sociaux	57 339,87 €
							1 725,18 €

Etat annuel des cessions immobilières

Désignation	Localisation	Réf. cadastr.	Origine de Propriété	Identité Du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions d'acquisition	Montant (HT)
CESSIONS IMMOBILIERES – BUDGET PRINCIPAL : Article 775							241 334,41 €
19 Ares 76 Ca	Prade Basse	BP 1193	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	Athaner Inv. Chât. Valmy	Projet immobilier	118 560,00 €
2 Ares 11 Ca	Zone activités	AP 438	Commune	Commune	SCI MLC	Lot 12	

			d'Argelès	d'Argelès		Usage profess.	16 876,48 €
5 Ares 29 Ca	Zone activités	AP 429	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	SCI XNT	Lot 3 Usage profess.	42 311,18 €
3 Ares 93 Ca	Zone activités	AP 431	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	SCI FRAISSE	Lot 5 Usage profess.	31 433,45 €
4 Ares 2 Ca	Zone activités	AP 430	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	SCI Batisalva	Lot 4 Usage profess.	32 153,30 €
CESSIONS IMMOBILIERES – LOTISSEMENT DE TAXO : Article 7015							470 701,92 €
2 Ares 35 Ca	Roure del Pastourer	AR 521	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	Koliel Mourad	Habitation	44 175,30 €
22 Ares 69 Ca	Roure del Pastouret	AR 515	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	SA HLM Roussil Habitat	Logements Sociaux locatifs	426 526,62 €

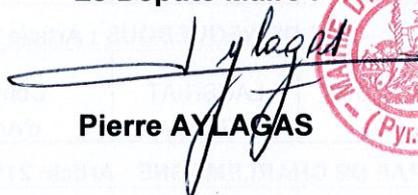
Le Conseil Municipal,

Prend acte du bilan annuel qui lui est présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 25 Juin 2015	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 1.7.1 Avenants	DELIBERATION MUNICIPALE N° 11
--	---	---

Objet : AVENANT N° 11 AU CAHIER DES CHARGES DU CASINO

La société du Casino d'Argelès Plage demande l'établissement d'un avenant à son cahier des charges pour l'exploitation des jeux au casino afin de permettre la déconsignation d'une somme de 20 247 euros qui pourrait être ainsi affectée aux travaux importants réalisés par la société délégataire en 2008 et 2009.

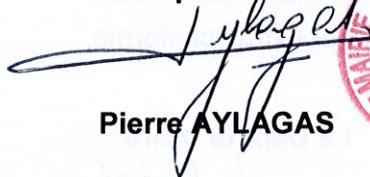
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise la signature d'un avenant numéro 11 au cahier des charges pour l'exploitation des jeux au Casino d'Argelès Plage permettant la déconsignation d'une somme de 20 247 euros actuellement en réserve au compte 471.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 25 Juin 2015	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1.1.5 Autres actes budgétaires	DELIBERATION MUNICIPALE N° 12
--	--	---

Objet : ADMISSIONS EN NON VALEUR

M. le Trésorier sollicite l'admission en non valeur de titres irrécouvrables émis de 2011 à 2013 pour un montant global de 38 165,35 €.

Le détail est fourni en annexe.

Considérant que certains redevables sont connus des services, poursuivent par ailleurs leurs activités et demeurent susceptibles de s'acquitter des sommes qui sont dues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

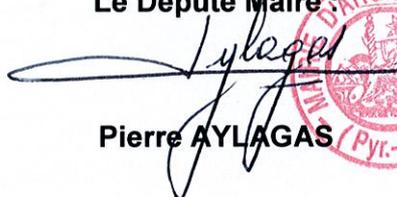
Approuve l'admission en non valeur d'une somme globale de 32 027,55 €.

Les crédits sont ouverts article FI/6541/01.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 25 Juin 2015	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 9.1 Autres domaines de compétences des communes	DELIBERATION MUNICIPALE N° 13
--	--	---

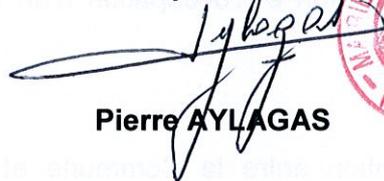
Objet : LISTE PREPARATOIRE DES JURES D'ASSISES 2016

En vue du renouvellement annuel des jurés d'assises, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un tirage au sort de 24 électeurs âgés de 23 ans minimum parmi la liste électorale.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



<p align="center">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 25 Juin 2015</p>	<p align="center">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES »</p> <p align="center">2.2 Droits d'occupation ou d'utilisation du sol</p>	<p align="center">DELIBERATION MUNICIPALE</p> <p align="center">N° 14</p>
--	---	---

**Objet : CONVENTION DE BAIL POUR L'INSTALLATION ET L'OCCUPATION D'UN RELAIS DE
RADIOTELEPHONIE SNCF**

Sur un terrain communal situé route de Sorède dans l'enceinte de la caserne des pompiers, la société SYNERAIL souhaite installer une antenne de radiotéléphonie mobile sur le pylône appartenant à l'opérateur Orange. Cette installation fait partie d'un réseau de télécommunication que la SNCF compte développer entre les trains et les personnels au sol. A cet effet, la société SYNERAIL qui intervient pour le compte de la SNCF pour la construction de ce réseau propose à la commune une convention d'occupation du site pour une durée de 15 ans moyennant une redevance annuelle.

Vu le projet de convention pour l'installation et l'occupation d'un relais de radiotéléphonie sur une parcelle communale;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

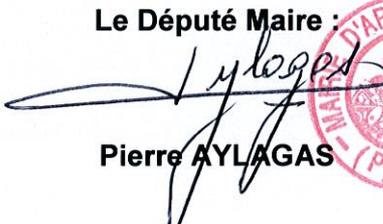
Approuve la conclusion d'une convention entre la Commune et SYNERAIL pour l'installation et l'occupation d'un relais de radiotéléphonie sur la parcelle cadastrée section BD numéro 821;

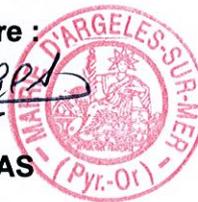
Autorise le maire ou l'élu délégué à l'urbanisme à signer la convention correspondante.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 25 Juin 2015	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 3.1 Acquisitions	DELIBERATION MUNICIPALE N° 15
--	--	---

Objet : ACQUISITION DE TERRAIN – CREATION ACCES ROUTIER

Une zone d'activités communale avenue d'Hurth au lieu-dit « Les Gavarettes » a été autorisée par arrêté en date du 10 novembre 2011. Un lot a été divisé pour répondre à deux demandes d'implantation de professions libérales. Afin de créer un nouvel accès à l'un de ces lots, la commune doit racheter une partie de la parcelle voisine et rembourser le propriétaire au prorata de la surface vendue.

Vu le document d'arpentage établi par géomètre le 24 février 2015;

Vu la promesse de cession signée par Monsieur BARKAT Embark, domicilié 13 rue des colverts 66 700 ARGELES-SUR-MER, en date du 10 juin 2015;

Vu l'estimation des Domaines;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

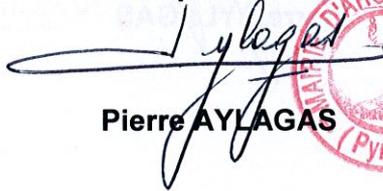
Décide l'acquisition de la parcelle appartenant à Monsieur BARKAT Embark cadastrée section AP n°452 d'une superficie de 43 m² au prix de vente de 96 € TTC le m² en ce compris la TVA sur marge à la charge de la commune, soit une somme de 4128 €. A ce montant s'ajoute les frais de notaire payés lors de la cession du terrain au prorata de la surface cédée soit 302 €. Le prix d'acquisition s'élève au total à 4 430 €.

Autorise le Maire ou l'élu délégué à signer les actes correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Judi 25 Juin 2015	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT	DELIBERATION MUNICIPALE N° 16
---	---	--

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite au départ de l'agent de restauration de l'école Curie Pasteur et après une évaluation positive du nouvel agent, il convient d'augmenter sa durée hebdomadaire de service pour la faire correspondre à son nouveau temps de travail. Par conséquent, le grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe TNC 28/35 est rajouté au tableau des effectifs et l'ancien grade (adjoint technique de 1^{ère} classe TNC 20/35) est supprimé :

FILIERE	GRADES	Emplois au 30/06/2015	Emplois au 1 ^{er} juillet 2015		
			Créés	Pourvus	Non pourvus
Technique	Adjoint technique 1 ^{ère} classe TNC 28/35	0	1	1	0
	Adjoint technique 1 ^{ère} classe TNC 20/35	6	-1	4	1

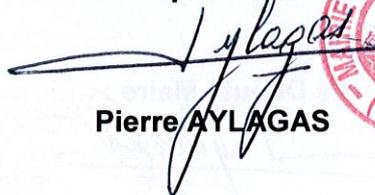
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

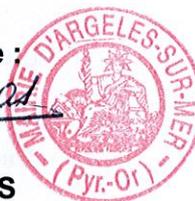
Modifie le tableau des effectifs au 1^{er} Juillet 2015.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



Objet : SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE – SUBVENTIONS

Dans le cadre des crédits ouverts au Budget Primitif 2015, il est proposé d'affecter :

Article SP/6574/2420	>> Capbreu	>>	543,00 €
	>> Els Cantaires d'Argelers	>>	735,00 €
	>> El Casal de l'Albera	>>	1 158,00 €
	>> Els Amics de la Barca	>>	982,00 €
	>> Fils et Filles des Républicains Espagnols et enfants de l'exode	>>	537,00 €
	>> Foment de la Sardane	>>	1 790,00 €
	>> Editions Massana	>>	6 918,00 €
	>> Association de Sauvegarde des Ermitages	>>	1 663,00 €
	>> Colla Gegantera	>>	955,00 €
	>> Association Histarc	>>	282,00 €
Article SP/6574/241	>> Université Populaire Pyrénées Méditerranée	>>	4000,00 €
Article SP/6574/2520	>> Association de protection féline argelésienne	>>	4000,00 €

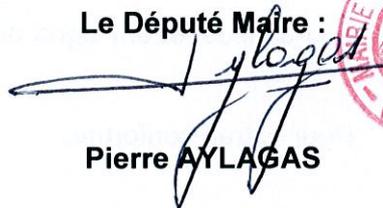
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le versement de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



<p align="center"> REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 25 Juin 2015 </p>	<p align="center"> CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » </p> <p align="center">7.5.1 Demande de subventions par la collectivité</p>	<p align="center"> DELIBERATION MUNICIPALE </p> <p align="center">N° 18</p>
--	--	--

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU BEFFROI DE L'EGLISE

La commune a projeté la restauration du beffroi du clocher de l'église paroissiale Notre-Dame-Del-Prat, édifice inscrit aux monuments historiques.

Le projet consiste, d'une part, en la restauration du beffroi campanaire par le remplacement des deux poutres maîtresses ainsi que la restauration des fermes de charpente et d'autre part, de la restauration de la couverture de la tour d'escalier par la réfection de la charpente et de la couverture en tuiles canal avec la pose de grilles rigides anti-volatiles sur les baies.

Le coût global de l'opération est estimé à 65 488 € HT toutes dépenses confondues :

- travaux de restauration : 58 150 € HT
- études de maîtrise d'œuvre par un architecte du patrimoine : 6 338 € HT
- contrôle technique : 1 000 € HT

Le plan de financement prévisionnel et les aides sollicitées sont ainsi définis :

- Conseil régional du Languedoc Roussillon: 19 646.40 €
- Direction Régionale des Affaires Culturelles : 19 646.40 €
- Ministère de l'Intérieur : 10 000 €
- Commune : 16 195.20 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve ce plan de financement.

Sollicite les subventions inscrites à ce plan de financement et nécessaires à sa réalisation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS

